

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 10 JANVIER 2023 A 19H15**

\*\*\*\*\*

**Commune de  
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 04 janvier 2023

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Stéphanie JOBERT, Francis GRANZAMY, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Dominique HARLIN, Régis LUCIEN et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Isabelle CLOUET donne pouvoir à Olivier VEAUX  
Rachel PINHEIRO donne pourvoir à Céline MEUNIER

Absents excusés :

Muriel POTEL

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

## Ordre du jour

- Tarifs espace 2000,
- Décision modificative,
- Acquisition véhicule service technique,
- Révision PLU,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

## Ordre du jour

### DEL 2023.01/01: Tarifs de location Espace 2000

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la salle « Espace 2000 »,
- RAPPELLE que pour les associations communales :
  - 1<sup>ère</sup> location gratuite,
  - 2<sup>ème</sup> location payante à 50% pendant la période de septembre à mai, pour compenser les frais de fonctionnement (fluides),
  - Gratuit le jour de la St Vincent, aux sections locales du Syndicat des Vignerons.

### TARIFS 2023

		Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre			Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril		
SALLE 1er ETAGE		DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR	DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR
Réunions Professionnelles		24 h	120 €	140 €	24 h	220 €	258 €
Réunions Familiales		24 h	300 €	371 €	24 h	397 €	490 €
		48 h	497 €	618 €	48 h	593 €	738 €
Associations Communales	1 <sup>ère</sup> location	24 h	Gratuite		24 h	Gratuite	
		48 h	Gratuite		48 h	Gratuite	
	A partir de la 2 <sup>nde</sup> location	24 h	150 €		24 h	195 €	
		48 h	249 €		48 h	297 €	

		Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre			Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril		
SALLE 2		DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR	DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR
Associations Communales, Scolaires et extra scolaires			Gratuite			Gratuite	
Réunions Familiales ou Professionnelles et Assemblées Générales		12 h	91 €	96 €	12 h	114 €	185 €
		24 h	183 €	192 €	24 h	229 €	370 €

#### LOCATION PETIT MATERIEL

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end : 83 € (deux à disposition)

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end (associations communales) : 42 €

#### DEL 2023.01/02 - DECISION MODIFICATIVE SUR EXERCICE 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de permettre le règlement du matériel acquis en fin d'année,

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 12 voix, pour 0 voix contre, 0 abstention, **DECIDE** de modifier le budget comme suit :

#### Investissement :

Dépenses, op.2017007-matériel de voirie, c/2157 :	+ 600.00 €
Dépenses, op.10003- cimetière, c/212 :	- 600.00 €

### **DEL 2023.01/03 - Acquisition véhicule pour le service technique**

Considérant la nécessité de remplacer les véhicules du service technique,  
Considérant la proposition du garage SERANT dont la proposition s'élève à 14 576 € TTC pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion de la marque : RENAULT, Gamme : KANGOO,

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **DECIDE**

- D'ACQUERIR le véhicule de marque RENAULT, gamme KANGOO pour un montant de 14 576 € TTC auprès du garage SERANT,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- DE PREVOIR les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2023.

### **DEL 2023.01/04 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

Vu la délibération 2023.01/03 relative à l'acquisition d'un véhicule pour le service technique,  
Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, DÉCIDE :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 24 750 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
chapitre article	nature	montant	chapitre article	nature	montant
21-2157	acquisition véhicule	18 000.00 €		Autofinancement	18 000.00 €
		€			€
	Total	18 000.00 €		Total	18 000.00 €

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2023.

### **Acquisition véhicules pour le service technique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'acquérir 2 voitures pour le service technique afin de remplacer les véhicules vieillissants. Les membres présents décident de prévoir un budget d'environ 40 000 €. La majorité des membres présents est favorable à l'acquisition d'un véhicule électrique et d'un véhicule thermique.

### **Révision PLU :**

Réunion avec les instances publiques le 11 janvier 2023. Ensuite, nous pourrions prévoir la réunion publique avec la population.

## Tour de table

Olivier VEAUX :

- Nous avons demandé une étude énergétique au pays d'Epernay pour la réhabilitation des maisons 15 et 17 rue des Ecoles.

Francis GRANZAMY :

- Les travaux à l'ancienne école primaire seront terminés comme prévu.
- Nous allons demander un devis pour terminer les allées du cimetière en 2023.

Céline MEUNIER :

- Cérémonie des vœux le 20/01 à 18h30.

Daniel GAGNEUR :

- Des déchets ont été déposés à la porte de la déchetterie pendant les vacances.  
Olivier VEAUX : la CCPC, qui en a la compétence, est venue les retirer.

Dominique HARLIN :

- Il faut prévoir l'entretien Place de Port à Binson : le lierre grimpe sur le mur de l'ancienne école primaire.

Fin de la séance à 20 h 45.

Le Maire,  
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,  
Angélique HENAFF